

Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
Observatoire Social Tunisien

CAHIER DU
FTDES N°3

(DES) ENGAGEMENT(S)

Dossier coordonné par:
Riadh Ben Khalifa

Août 2020



المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية
المرصد الاجتماعي التونسي

كراسات
المنتدى عدد 3

الالتزام وفك الالتزام

تنسيق: رياض بن خليفة

أوت 2020

بدعم من:



Les opinions émises dans les articles publiés dans les cahiers du FTDES
n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Tous droits réservés au Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux
Achevé d'imprimer en Août 2020 sur les presses du FTDES
N° ISSN : 2724-6833

Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Observatoire Social Tunisien



{DES} ENGAGEMENT(S)}

Dossier coordonné par Riadh Ben Khalifa

Août 2020

Rédaction et administration :

Adresse, Forum Tunisien pour les droits économiques et sociaux
47 avenue Farhat Hached, 1001, Tunis, Tunisie

Directeur : Alaa Talbi

Comité de rédaction :

Hayet Amamou, Sleheddine Ben Frej, Riadh Ben Khalifa, Nizar Ben
Salah, Meher Hanin, Sofien Jaballah, Melek Kéfif, Mohamed Slim Ben
Youssef

Sommaire

Riadh Ben Khalifa

Introduction 6

Melika Ouelbani

L'engagement comme devoir citoyen 20

Latifa Lakhdhar

L'engagement féministe en Tunisie : Dynamique d'une maturité 41

Habib Ben Younes

La sauvegarde du patrimoine : entre slogans et réalités 55

Donia Remili

La violence qui fait ravage : « Tout le monde s'engage » 72

Nizar Ben Salah

Valeurs universitaires : engagement/désengagement des universitaires tunisiens 105

Hichem Abdessamad

Les tribulations d'un « blédard » à Paris. Témoignage sur le mouvement associatif tunisien en France 124

المحتوى

حياة عمامو

6 في الالتزام بقضايا الحداثة في العالم العربي والإسلامي

فاطمة شلفوح

54 واقع التربية على حقوق الإنسان في المنظومة التربوية التونسية وعلاقته بترسيخ قيم المواطنة والبناء الديمقراطي

شيماء بن رجب

76 محاولة مشجعي النادي الإفريقي إنقاذ ناديهم: مقارنة سوسولوجية للالتزام

L'engagement féministe en Tunisie : dynamique d'une maturité

Latifa Lakhdhar

*Professeure d'histoire contemporaine
Ancienne ministre de la Culture*

Lina ben M'henni est décédée le 27 janvier de cette année 2020. L'initiatrice de *Tunisian girl*, un blog¹ largement et même universellement suivi, était consacrée icône de la révolution par une partie importante de l'opinion publique tunisienne, surtout celle parmi les jeunes. Et pour cause, la présence active et militante de Lina ben M'Henni a régné durant toutes les phases et à travers toutes les péripéties de cette révolution, où que cela s'était passé, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Militante infatigable malgré une santé trop fragile, elle s'est engagée avec acharnement et persévérance contre toute sorte de préjugés, toute forme d'inégalités et d'injustice, contre les défaillances et les abus de l'Etat, contre la misogynie et le patriarcat. Sa vie de meneuse de combat a, de la sorte, fait que sa mort n'a laissé personne dans l'indifférence, d'autant que ses compagnes et compagnons de lutte ainsi que son entourage familial et amical avaient, tous ensemble, tenu à lui réserver des funérailles à la hauteur de ce qu'était sa vie. Une vie caractérisée par un courage rare, sans concession, celui de la subversion et d'une volonté ferme d'aller jusqu'au bout des choses.

En ce sens, un journaliste² avait trouvé les mots les plus justes pour décrire en une seule phrase le sens profondément réel de ces funérailles : « *Un cercueil de femme soulève le trône d'une*

¹ <https://www.facebook.com/atunisiangirl/>

² محمد رامي عبد المولي، « تونس : نعش امرأة يهز عرش الذكورة الهشة»، السفير العربي [en ligne]

<http://assafirarabi.com/ar/29298/2020/02/26/%d8%aa%d9%88%d9%86%d8%b3-%d9%86%d8%b9%d8%b4-%d8%a5%d9%85%d8%b1%d8%a3%d8%a9-%d9%8a%d9%87%d8%b2-%d8%b9%d8%b1%d8%b4-%d8%a7%d9%84%d8%b0%d9%83%d9%88%d8%b1%d8%a9-%d8%a7%d9%84%d9%87%d8%b4%d8%a9/>

masculinité fragile », indique-t-il en titre de son article. En effet, lors des funérailles, tout s'était passé contre l'ordre communément connu et très anciennement établi pour ce genre de circonstance, tout était fait pour abattre l'interdit et défier le tabou : d'une présence féminine massive au cimetière même, à un cercueil porté par des épaules de femmes, à une oraison funèbre prononcée par une femme, en l'occurrence ici, la présidente de *l'association Tunisienne des Femmes démocrates, l'ATFD*, jusqu'à l'élévation dans le ciel du lieu de l'enterrement d'un chant porté par une voix féminine mélodieuse et engagée, « Ses amies de lutte ont accompli son dernier geste de révolte »³ Avait conclu la cinéaste tuniso-canadienne Hejer Charf .

Toute une solennité qui sort de la coutume et qui défie « l'ordinaire social » en imposant, avec puissance et force, le partage entre femmes et hommes d'un espace et d'un rituel hautement symboliques, longtemps tenus en chasse gardée masculine. Ce défi qui a intrigué plus d'une âme, ne manque, évidemment pas, de nous mettre devant l'interrogation sur l'origine d'une telle puissance et d'une telle détermination féminines? Où ces femmes tunisiennes puisent-elles l'assurance d'un engagement pour ces valeurs hautement humanistes, valeurs que le philosophe *Etienne Balibar* a pris l'habitude de nommer « l'égaliberté » ?

En fait, la réponse à cette grande question, demanderait un travail « archéologique », un travail de fouille dans une sédimentation où des couches successives de luttes se sont posées le long des années car, l'engagement féministe tunisien s'inscrit dans une dynamique aux origines historiques lointaines, là où précocement depuis les années vingt du siècle dernier, voire plus anciennement, des femmes tunisiennes relayées presque sans aucune discontinuité, par des hommes à vision moderne et progressiste ainsi que par d'autres femmes, avaient tous et toutes participé à alimenter par leurs idées contestataires d'un ordre établi ainsi que par leur agir militant, un engagement continu pour la cause des femmes.

³ Hejer Charf, « L'enterrement moral d'une fille tunisienne », MEDIAPART, 5 février 2020 [en ligne] : <https://blogs.mediapart.fr/hejer-charf/blog/050220/l-enterrement-moral-d-une-fille-tunisienne>

Par ailleurs, il est important de noter que ces luttes avaient été menées non pas en tant que duel entre les deux sexes, mais en tant que bataille commune contre un système qui s'est installé à travers le temps, dont les études historiques et anthropologiques font remonter les origines à l'âge néolithique, à savoir près de dix mille ans avant notre ère. Un système de ségrégation sexiste multidimensionnelle, enraciné dans l'histoire de l'humanité, universellement répandu et toujours validé par les croyances religieuses, notamment celles monothéistes. Un système socio-anthropologique nommé patriarcat auquel la Tunisie, à l'image du monde entier, n'a pas échappé, et dont la domination était restée incontestée jusqu'à l'époque contemporaine.

L'éveil d'une conscience

Au cours des années vingt du siècle dernier, dans un contexte doublement verrouillé par l'oppression patriarcale et par celle coloniale, prend naissance l'engagement féministe tunisien. Cet engagement prend son départ faudra-t-il le dire, à la faveur de deux facteurs, à l'époque récemment apparus au sein de l'histoire de la pensée, une pensée religieuse réformatrice qui rend compte de la nécessité d'introduire de nouveaux paramètres à la façon de penser la tradition musulmane, y compris dans son interaction avec la modernité, et, l'entrée en scène d'une pensée universaliste introduite par les courants de la gauche française, des courants qui, tout en s'intégrant au système colonial, s'adossaient sur les grandes idées des Lumières pour en relativiser la dimension hégémonique et dominatrice. Ces courants de gauche avaient, dans leur majorité, procédé par la propagation d'idées et de valeurs émancipatrices au sein même des cultures des peuples colonisés.

A cette date, la Tunisie était colonisée par la France depuis déjà plus de quarante ans, divers changements étaient en train de se réaliser : une véritable société coloniale, une micro société française s'y était installée et s'était mise à diffuser ses idées libérales à travers des journaux, des livres, des activités culturelles, des conférences,⁴ Face à cette nouvelle réalité et à ce contexte mental et culturel nouveau, une

⁴ Yves Châtelain, *La vie littéraire et intellectuelle en Tunisie 1900-1937*, Paris, Librairie Orientaliste, 1937

conscience politique avait commencé à se faire jour, à s'éveiller à la liberté, à se rendre compte de l'écart civilisationnel qui sépare les colons des colonisés et à saisir le sens et les causes de leur colonisabilité. Une conscience qui, malgré son caractère encore élitaire à l'époque, s'est introduite au monde des femmes tunisiennes pour ne pas tarder à s'exprimer à travers une première scène restée dans la mémoire et l'histoire du pays.

Cette scène a eu lieu à Tunis en 1924, lors d'une conférence traitant de la situation des femmes. Or, cet événement, organisé dans un espace public par un club littéraire affilié au parti socialiste français, serait passé inaperçu si, vers la fin de la conférence, une femme tunisienne de la bourgeoisie citadine, présente parmi l'assistance, portant son voile, comme le voulait la tradition, ne s'était pas un peu éloignée de l'assistance pour l'enlever dans un geste audacieux et symbolique⁵, avant de prendre la parole et faire suivre son geste par un discours dénonciateur de la domination et de la ségrégation que les femmes tunisiennes subissaient à travers maintes réalités : un interdit de scolarisation engendrant pour elles un état d'analphabétisme presque généralisé, un isolement quasi total par rapport à l'espace public, un arbitraire gérant les rapports dans le cadre familial⁶,

Cette femme tunisienne s'appelait Manoubia Ouertani. Son acte « inhabituel » a été reporté par les journaux de l'époque dans une dimension controversée, en tant qu'acte de courage et d'héroïsme pour les uns, ou au contraire en acte de transgression culturelle grave pour les autres.

En 1929, Manoubia Ouertani était relayée par Habiba Menchari⁷, femme lettrée, ancienne élève du lycée Armand Fallières de la rue de *Russie* (créée, d'ailleurs, à Tunis en 1915), qui, étant elle-même la conférencière, s'était avancée devant une large assistance, tout en enlevant son voile et en présentant en langue française, un exposé sur le

⁵ Geste accompli au Caire en 1923 par Houda Charawi, pionnière du féminisme égyptien.

⁶ Ilhem Marzouki, *Le Mouvement des Femmes en Tunisie au XIX^e siècle*, Tunis, Cérés Productions 1993.

Leila Tauil, *Féminismes Arabes, un siècle de combat*, Paris, L'Harmattan 2018.

⁷ Sophie Bessis, Souhayer Belhassen, *Femmes du Maghreb : L'Enjeu*, Tunis, Cérés Productions, 1992.

thème « La femme musulmane de demain : Pour ou contre l'émancipation ? ». Un sujet révélateur de ce qui commençait à se passer dans la conscience de certaines tunisiennes et tunisiens.

Ces deux actes de courage n'avaient certainement pas, à l'époque, bénéficié d'une large adhésion de la part des masses en Tunisie, cependant ils nous renseignent sur les mutations qui s'annonçaient au sein de la société et sur leur impact sur la conscience de certaines femmes, car enlever son voile en public était un acte osé, à forte charge symbolique, dont le message à l'attention de la société, de ses mœurs et de ses traditions, était que les femmes n'acceptaient plus d'être invisibles, d'être cachées, d'être situées dans la marge de la société et de l'histoire. Elles refusaient ainsi d'être perçues comme un corps frappé de suspicion, sur lequel les lois des hommes imposaient contrôle, domination et cloisonnement.

Un intellectuel féministe avant la lettre, ou la pensée de la bravoure

En fait, ces deux scènes des années vingt du vingtième siècle n'avaient fait qu'inaugurer une dynamique dont la trame va s'affermir à partir des années trente là où l'histoire de la Tunisie s'était exceptionnellement accélérée. Années bouillonnantes il faut dire : retombée de la crise de 1929 sur la situation socio-économique dans le pays, paupérisation frappant surtout le monde paysans au sahel et ailleurs, crise politique qui prend la forme d'une grande répression coloniale, sous le résident général Marcel Peyrouthon (1933-1936), agitation nationaliste particulièrement incarnée par la naissance du Néo-Destour⁸, effervescence culturelle à travers l'apparition d'associations de toutes sortes⁹...

Or, dans ce contexte, un fait marquant mérite largement d'être évoqué pour son caractère déterminant de l'histoire à venir des Tunisiennes. Il s'agit de l'apparition en 1930 du livre de Tahar

⁸ Mahjoubi Ali, *Les Origines du Mouvement National en Tunisie 1904-1934*, Tunis, Presses de l'Université de Tunis, Tunis 1982 ; Mustapha Kraïem, *Le mouvement social en Tunisie dans les années trente*, C.E.R.E.S., n° 2., 1984, série Histoire.

⁹ المنصف باني، المجتمع المدني في تونس (1881-1956): الجمعيات مثالا، تونس، دار المسيرة، 2019.

Haddad *Notre femme dans la Charia et dans la société*¹⁰ : livre majeur, marquant une pensée audacieuse, inédite pour l'époque, et dont la portée historique va marquer foncièrement le devenir des femmes en Tunisie. .

Tahar Haddad, a fait des études religieuses classiques à l'université de la *Zitouna*, il a, en même temps, fait partie d'un groupe d'intellectuels tunisiens qui, à côté de leur conscience religieuse classique avaient acquis, de par un parcours particulier, une conscience sociale et culturelle moderniste, et qui de ce fait, avaient porté des idées et des opinions imprégnées des valeurs de la liberté, de l'égalité et de la justice sociale. Ce cercle d'intellectuels était composé de figures marquantes de l'histoire culturelle de l'époque, en l'occurrence le grand poète Abou Al- Kacem Echabbi, l'écrivain bohémien Ali Douagi, les deux journalistes Hédi Laabidi et Abdelaziz Laroui et plusieurs avocats, dont Ahmed Dourï et Taieb Miladi..., tous étaient des intellectuels patriotes qui, tout en étant enracinés dans leur identité tunisienne, musulmane et arabe, portaient un projet d'émancipation sociale fondé sur une vision critique de cette même identité y compris dans sa dimension religieuse dont il déploraient le caractère sclérosé et révolu¹¹.

Esprit entier, Tahar Haddad était aussi l'ami et le compagnon de lutte de Mohamed Ali Hammi, fondateur en 1924-25 du premier syndicat tunisien à savoir la *Confédération générale des travailleurs tunisiens*¹². Cette association ouvrière tunisienne autonome, première du genre, a été considérée par les autorités coloniales comme une menace pour l'ordre social et politique ce qui, en conséquence, les avait menés à condamner son fondateur à l'exil après l'avoir traduit en justice avec plusieurs membres parmi le groupe qui le soutenait¹³.

Dans un tel contexte de contestation et de critique tous azimuts, intellectuelle, culturelle, sociale et politique, T. Haddad fait paraître un

¹⁰ الطاهر الحداد، امراتنا في الشريعة والمجتمع، تونس، المطبعة الفنية، 1930.

¹¹ Baccar Gherib, *Tahar Haddad, Une pensée de l'émancipation*, Tunis, Diwen Editions 2019.

¹² Mustapha Kraïem, *Nationalisme et syndicalisme en Tunisie (1918-1929)*, Tunis, Imprimerie U.G.T.T., 1976.

¹³ *Ibidem* ; Zeyneb Cherni, « Les exigences théoriques de la modernité et la pensée critique de Tahar Haddad », *Ibla* n°177, 1996, p. 43-54 ; Latifa Lakhthar, *De quoi Demain sera-t-il fait ? Le monde arabo-musulman fait sa révolution*, Tunis ; Editions Nirvana, 2013.

livre où, après avoir décrit et analysé méticuleusement, dans une première partie, la situation sociale dégradante des femmes tunisiennes : analphabétisme, soumission, obligation à l'invisibilité et au voile, minoration, marginalisation, assignation à la domesticité, punition par la mise en pénitence à *Dar Ajouad*¹⁴, etc. revient, dans une deuxième partie de son écrit, vers les lois *charaïques* sur lesquelles se basent et la société et les *ulèma- fuqaha* pour imposer aux femmes ce statut ségrégationniste. Il emprunte pour son analyse une démarche fondée sur l'historicité qu'il résume en ceci : la différence entre ce que l'islam a été à même d'établir comme normes pour organiser la vie sociale au temps immédiat de la révélation, et ce qu'il visait stratégiquement comme potentialités d'avenir pour l'humanité.

La différence entre ce que les conditions culturelles, sociologiques, tribales, politiques, pouvaient permettre au message divin d'annoncer et de promulguer sans provoquer de cassure par rapport à la structure socio-anthropologique de la société arabe du *Hijaz* au septième siècle d'un côté, et l'élan libérateur, universaliste qui soutient l'économie du message coranique, de l'autre. Ce qu'il résume par *makarem al akhlak*, à savoir toute l'éthique humaniste, de justice, d'égalité et d'équité que cette religion voulait impulser à travers une « philosophie » qui reste ouverte à l'évolution de l'histoire et à ses horizons.

Conséquemment à sa démarche et réflexion, T. Haddad explique dans son livre que, partant de son horizon libérateur, la religion n'empêche pas que les femmes tunisiennes aient, au vingtième siècle, les mêmes droits que les hommes. A savoir le droit à la scolarisation et à la formation professionnelle pour accéder au travail salarié, le droit à la liberté de circuler, celui d'être libérées du sens qui réduit leur corps à sa dimension sexuelle, à une *aoura* à cacher et à couvrir. En homme moderne, T.Haddad plaide aussi pour le droit des femmes d'être libérées de la tutelle des hommes, de choisir elles-mêmes leurs maris, de ne plus être sujettes à la répudiation, cette forme arbitraire et unilatérale par

¹⁴ Institution de mise en pénitence des femmes réfractaires aux codes sociaux, utilisée par le tribunal charaïque comme mesure de vérification et de précaution préjudiciaire. Cette institution a fonctionné en Tunisie de l'époque médiévale jusqu'en 1957, date de l'unification de la magistrature et de l'annulation des tribunaux charaïques par l'Etat national tunisien ; Voir à ce sujet, Lakhdhari Latifa, *Dar Ajoued, une prison domestique*, *Ibla* n° 171, 1993-1, pp.49-64

laquelle le mari décide seul du divorce et enfin qu'elles aient une part égale à celle des hommes dans la succession, conformément au statut d'équité que leur reconnaît cette religion

Evidemment pour le clergé *zitounien*, de telles idées, novatrices, émancipatrices, courageuses, ne pouvaient pas passer sans être réfutées, refusées et sans que leur auteur soit condamné et pénalisé. Un flot de réponses déformatrices des idées et des intentions de l'auteur contenues dans le livre, aussi inquisitrices les unes que les autres ainsi qu'une campagne de presse diffamatoire et non moins vindicative, ont été très rapidement mobilisés pour faire barrage à ce qui était considéré comme un danger majeur, théologiquement, et une atteinte réelle à la foi même des musulmans.

Ainsi, une commission nommée au sein du rectorat de l'université *zitounienne* en vue d'évaluer le livre, rend un verdict inquisitoire tout en accusant l'auteur de mécréance et tout en jugeant le livre d'être l'expression d'une hérésie.

Bref, pour avoir défendu un projet émancipateur des femmes tunisiennes et avoir réfléchi en dehors de ce que Paul Veyne appelle « les habitudes de la pensée » de son temps, T. Haddad a eu à subir toutes sortes de violence et de souffrances, ce qui, d'ailleurs, n'a pas manqué de précipiter sa mort. En décembre 1935, T. Haddad décède dans l'ingratitude, la non-reconnaissance et l'isolement. Cet épisode de l'histoire de l'engagement féministe d'un intellectuel qui s'est distingué par un esprit précurseur nous révèle deux choses contradictoires :

- Il affirme, en premier lieu, à quel point il était difficile et même tragique de vouloir bousculer et dépasser une ségrégation sexiste multiséculaire, avalisée et légitimée par le religieux.
- Il montre, en deuxième lieu, que par ce livre, T. Haddad a ouvert la brèche au sein même de ce système patriarcal sacralisé par la religion, et que l'idée d'appeler à émanciper les femmes a pu, malgré la résistance vorace des conservateurs, sortir du domaine du tabou pour intégrer celui du pensable et du discutabile et commencer ainsi à prendre son cours dans l'histoire de la Tunisie.

Intégrer la libération des femmes au combat national

En effet, cette évolution et cet envol tant souhaités par M. Ouertani et H. Menchari au cours des années vingt et par T. Haddad au cours des années trente sont devenus de l'ordre du possible dans l'après-guerre. Le mouvement de libération nationale avait acquis un caractère de mouvement structuré de masses et s'était doté d'une dimension, politiquement, plurielle. Sur la scène politique se trouvait une panoplie de partis et d'associations, dont le Parti destourien, le Néo Destour, le Parti communiste tunisien, le mouvement syndical, des associations, culturelles, sportives, etc.

En même temps, et par le jeu même de l'effet cumulatif du débat sur le sujet des femmes¹⁵ ainsi que par celui de l'interaction et des emprunts culturels entre les colonisateurs et les colonisés, le mouvement de libération nationale et ses leaders, issus en majorité de l'élite sadikienne, avaient commencé à être politiquement sensibles et attentifs à ce qui se faisait, s'échangeait et ce qui se formulait autour de ce thème. Le résultat en était une volonté politique d'intégrer la question des femmes comme axe de combat national contre le colonialisme et même d'encourager ces dernières à y participer.

A partir de là, la scène socio-politique commençait à connaître un certain foisonnement d'associations féminines¹⁶ aussi bien chez les conservateurs lié au milieu zitounien qui créèrent l'Union des Femmes Musulmanes, présidée par Bchira Ben M'rad, que chez les communistes avec la naissance en 1944 de l'Union des Femmes de Tunisie et de ses différentes filiales. Celle-ci était composée de femmes françaises mais aussi tunisiennes telles que Gladys Adda, Nébiha Ben Miled, Chérifa Saadaoui, béatrice Slama, Fatma Jellouli...A côté des communistes, d'autres femmes sans appartenance politique et même des destouriennes s'activaient pour défendre leurs droits.

¹⁵ Il est important de noter, concernant ce point, le rôle éminemment intéressant joué par la revue *LEÏLA*, fondée par Mahmoud Zarrouk en 1936 et dont la rédactrice en chef n'était autre que Tawhida Becheïkh (1909-2010), première femme médecin tunisienne et revue autour de laquelle s'est activé, jusqu'en 1942, date de sa disparition, toute une élite intellectuelle, politique et artistique.

¹⁶ Ilhem Marzouki, *Le Mouvement des Femmes en Tunisie...*, *op.cit.*

Il est à noter que cette association a pu connaître dans cette période d'après-guerre une certaine popularité pour avoir mené une lutte sur plusieurs fronts : contre la politique coloniale et ses travers, pour la paix et la liberté, contre la pauvreté et la faim dans les campagnes, pour la scolarisation des filles tunisiennes dans leur langue maternelle et pour leur droit à une formation professionnelle.... Et même si toutes ces associations n'avaient pas travaillé sur les problèmes des droits spécifiques aux femmes elles avaient permis à beaucoup d'entre elles de sortir de l'espace traditionnel et domestique dans lequel elles étaient cantonnées pour exercer des activités publiques et politiques. Cette conquête a permis aux femmes de sortir de l'invisibilité, d'accéder au statut d'actrices de l'histoire et d'être préparées à avancer encore plus dans cette voie émancipatrice.

En 1956, l'Etat national indépendant décide lui-même d'aller vers cette voie, de la confirmer et d'assurer sa conversion en une véritable volonté politique en reconnaissance de cet engagement antérieur des femmes et pour les femmes.

Quand l'engagement étatique coïncide avec celui des femmes

Jusqu'en 1956, date de l'indépendance du pays, Bourguiba, initiateur et promoteur du Code du Statut Personnel - promulgué le 13 août 1956 - n'a pas tellement concentré son intérêt sur la question des droits des femmes, pour autant, ceci ne signifie pas qu'il était indifférent à l'égard du sujet. Révélateur du sens de sa stratégie, ce qui a suivi en août 1956, prouve que ce que Bourguiba voulait, c'était d'avoir les moyens institutionnels et politiques pour engager des mesures audacieuses sur la question et pour lancer envers le peuple une campagne de sensibilisation autour du sujet.

Pour ce faire, et avant même que le pays ne se dote d'une Constitution, laquelle d'ailleurs n'est adoptée qu'en 1959, Bourguiba donne au pays au mois d'août 1956, un autre genre de constitution ou de grande loi fondatrice, centrée sur une organisation des rapports entre les hommes et les femmes en rupture foncière avec le schéma traditionnel multiséculaire. En même temps, par pédagogie politique et par

précaution culturelle, Bourguiba, qui n'avait encore à l'époque, que le titre de chef du gouvernement, a tenu à ce que tout soit monté à partir d'une argumentation théologico-sociale pouvant recueillir une légitimation religieuse¹⁷ et à éviter à son projet tout risque d'échec.

Le Code du Statut Personnel, annoncé le 13 août 1956, entré en vigueur le 1 janvier 1957, représente, par son esprit et à travers l'ensemble des dispositions légales qui le composent, le dépassement d'une main mise *charaïque* plus que millénaire sur le statut des femmes. Ainsi, il interdit la polygamie, la répudiation, le droit de contrainte que la charia octroyait aux tuteurs des femmes, il limite l'âge au mariage à 18 ans pour les filles, égalise la valeur en témoignage entre hommes et femmes¹⁸...

On peut imaginer à quel point cette loi était à même de représenter une sorte de secousse tellurique, une rupture à forte signification, religieuse, sociale, politique et culturelle. Cependant, emportée par l'euphorie nationale de l'indépendance, et se remettant avec confiance aux décisions de son *Zaïm*, leader charismatique et symbole de cette souveraineté retrouvée, la société tunisienne, avait, dans sa majorité acceptée, sans contestation manifeste cette loi révolutionnaire qui met fin à plusieurs siècles d'injustice à l'égard des femmes. Cette contestation s'est limitée, en fait, à une campagne journalistique menée par les leaders de l'ancien *Destour* à travers leur journal *al Istiqlal*, à quelques prêches isolées dans des mosquées notamment à *Sfax* et à quelques démissions au sein des hautes instances religieuses comme celle de *Cheikh el- islam al- maliki, cheikh Abdelaziz Djaït* qui a, d'ailleurs, très vite rejoint le rang en acceptant d'être nommé *Mufti ed-dyar at-tounissia* en 1957.

On peut dire que cette libération s'est faite par le droit, par une grande loi portée à la fois par une volonté politique et par une interprétation non dogmatique et actualisante des textes religieux, démarche conforme à celle préconisée, plus d'un quart de siècle

¹⁷ Ben Achour Yadh, *Politique, Religion et Droit dans le monde arabe*, Tunis, Cérès-Éditions, collection Enjeux, 1993

¹⁸ Chekir Hafidha, *Le Statut des femmes entre les textes et les résistances : Le cas de la Tunisie*, Tunis, Chama éd, 2000.

auparavant par T. Haddad. Il faut dire aussi que ce projet était d'autant plus libérateur sur les plans législatif, sociologique et social qu'il a été soutenu et consolidé par des mesures égalitaristes concernant le droit à l'école, au travail et à la santé reproductive notamment.

Mais, il faut noter, d'un autre côté, qu'aussi génial et féministe qu'il était, Bourguiba n'a pas eu à tout inventer, il n'était pas l'unique héros de cette histoire, car sa décision était soutenue, objectivement, par tout un legs militant pour les droits des femmes. La promulgation de ce code libérateur des femmes, s'inscrit dans une dynamique qui lui était antérieure, mais que Bourguiba lui-même a su reconnaître, capitaliser et rendre concrète avec intelligence et détermination politiques. Cette dynamique a pris son départ du mouvement réformiste qui a cherché à bousculer les postulats de la pensée traditionnelle et religieuse, depuis le XIX^e s, du souvenir à bannir des femmes victimes de *Dar Ajoued*, de l'engagement intellectuel de T. Haddad, qui a eu le courage de penser contre son temps et de transgresser ses lois sexistes, des femmes, qui conscientes de l'injustice et du sexisme, avaient essayé de passer par-delà les lignes de l'invisibilité et du silence et d'imposer leur droit à la parole et à l'émancipation, et enfin de l'influence des idées universalistes portées par la gauche française et celle tunisienne.

Tout cet engagement qui, par son sens, a peut-être pris, un caractère féministe avant la lettre, a mis les femmes tunisiennes sur une voie irréversible de combat contre l'aliénation.

Dépasser le féminisme d'état ou l'émergence d'une nouvelle vague féministe

A la faveur de ce qui a été un féminisme d'Etat, mais en même temps contre lui, une nouvelle gauche qui venait de naître vers la fin des années soixante et dont la présence était devenue massive à l'Université au cours des années soixante-dix, a su joindre à son héritage national les nouvelles idées et revendications féministes qui s'étaient répandues en France et ailleurs à la suite du mouvement contestataire de mai 68. Non étrangères à sa propre idéologie universaliste, anti-sexiste et égalitariste, ces idées avaient vite fait partie du projet politique de cette gauche qui,

dans la suite de son opposition au caractère non démocratique de l'Etat, s'était opposé à la dimension paternaliste et autoritaire de son féminisme.

Cette nouvelle vague d'un féminisme démocratique de gauche a fait ses premiers pas, au début des années quatre-vingt, dans un club culturel portant, non sans coïncidence, le nom, devenu symbolique des luttes féministes : *Club Tahar Haddad*¹⁹.

Etape fondatrice, de réflexion, de débat, d'échange profonds, entre les femmes, les rencontres du Club T. Haddad avaient largement permis au féminisme tunisien de gauche d'avancer sur la voie de la maturité organisationnelle, intellectuelle et politique et d'aboutir ainsi à la formation de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates. Depuis 1989, date de sa légalisation, cette association n'a eu de cesse de s'engager à poser publiquement tous les sujets féministes qui défient l'unanimité sociale et culturelle et qui ébranlent et dérangent les orthodoxies de toute sorte, à savoir défendre tout ce que le sens moderne de l'individu, de la citoyenneté et de la démocratie peut conséquemment induire, dans la perspective fondamentale de ruiner les fondements du système patriarcal. L'égalité dans l'héritage, le droit des femmes musulmanes à épouser un non musulman, le droit des femmes célibataires à la reconnaissance juridique et sociale, le respect légal du choix sexuel des individus, le droit des femmes d'être chef de famille au même titre que les hommes, son combat continu et alerte contre les violences faites aux femmes, sa mobilisation pour la ratification par l'Etat des conventions internationales pour les droits des femmes, ses campagnes contre la paupérisation genrée, ses réactions systématiques contre aussi bien le fond que contre les formulations sexistes des décrets et lois émanant des institutions officielles de l'Etat, n'en sont là que des exemples. Un combat intersectionnel, sans repli identitaire ni syndrome culturel victimaire, centré avec lucidité sur ce qui se trouve au fondement de la ségrégation que C.L Strauss nomme l'« invariant anthropologique

¹⁹ Un club tenu par une femme qui symbolise en elle-même la continuité et l'enracinement historique du féminisme tunisien, Madame Jalila Hafsia, écrivaine, journaliste, femme de culture et d'une grande finesse d'esprit et de caractère. Voir sa biographie sur ce lien :

https://www.wikiwand.com/fr/Jalila_Hafsia#/D%C3%A9corations

universel », et dont le sens a été précocement saisi par Manoubia Ouertani et Habiba Menchari.

Conclusion

Dans le temps présent, les femmes tunisiennes sont pilotes, médecins, ingénieures étudiantes enseignantes, femmes leaders, agricultrices chef d'entreprises, hauts cadres de l'administration et de l'Etat. Elles sont également femmes politiques, syndicalistes, militantes actives et inventives au sein de la société civile.

Ces femmes n'ont évidemment pas manqué leur rendez-vous avec la révolution tunisienne qu'elles ont accompagnée dès ses premiers moments et continuent à le faire avec le même enthousiasme, la même lucidité et un même esprit alerte. En ne prenant pour témoin que les seules archives photographiques, on peut en remarquer la présence, partout dans le pays, entre le 17 décembre 2010 et le 14 janvier 2011, lors des sit-in, sur les premières lignes de manifestations de rue, pendant les réunions politiques, dans les rassemblements....

Femmes continuellement battantes, sûres d'elles-mêmes, portées par une histoire qu'elles n'avaient pas cessé de forger depuis déjà un siècle, présentes partout où la lutte pour la liberté et la dignité l'exige, il est permis d'affirmer, en conclusion, qu'il est difficilement envisageable qu'on puisse se mettre contre cet élan pour l'« égaliberté » si lointainement enraciné dans l'histoire des femmes tunisiennes.